

# **PROCES-VERBAL**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 16 février 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h30 le 16 février 2016 sur convocation de Monsieur le Maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016.
- ✓ Désignation du secrétaire de séance.

### **COMMISSIONS**

- ✓ Compte-rendu de la commission Culture du 23 décembre 2015

### **ADMINISTRATION**

- ✓ Convention entre Tarn et Dadou et la commune de Gaillac pour l'entretien des zones d'activités économiques de ROUMAGNAC et du MAS de REST.
- ✓ Convention de prestation de services relative à la gestion de la salle multisports de Lisle-sur-Tarn.

### **FINANCES**

- ✓ Vote du compte administratif 2015 (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, lotissement, location locaux)
- ✓ Vote du compte de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, lotissement, location locaux)
- ✓ Affectation des résultats 2015
  - budget principal
  - budget eau
  - budget assainissement
  - budget lotissement
  - location locaux
- ✓ Débat d'Orientations Budgétaires
- ✓ Contrat de prêt crédit mutuel n° 02240 20290302 : avenant
- ✓ Contrat de prêt de refinancement auprès de la banque postale
- ✓ Encaissement d'un chèque de SMABTP pour un montant de 910,00€

### **URBANISME**

- ✓ Cession à Monsieur et Madame LAUGE
- ✓ Régularisations diverses sur l'immeuble n°29 rue côte du Tarn

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Marie-Claire DEGUILHEM, Thierry BODDI, David AMALRIC, Christian PERO, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Marie-Christine BOUTONNET *Conseillers*

**Absents et représentés** : Stéphanie NELATON, Dominique BOYER, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Christelle BIROT, Marie-Françoise BONELLO, Aurélie TREILHOU, Christelle HARDY, Eric PILUDU

**Absents** : Christophe CAUSSE, Magali CAMALET, Philippe PILLEUX, Françoise BONNET

*Secrétaire de séance : Dominique HIRISSOU*

**Patrice GAUSSERAND** ouvre la séance du Conseil Municipal du mardi 16 février 2016.

**Dominique HIRISSOU** est nommée secrétaire de séance.

**Patrice GAUSSERAND** demande à l'assemblée de voter l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2016.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## **A/ INFORMATIONS GENERALES**

Informations Générales de Monsieur Le Maire sur différents sujets concernant les affaires de la commune.

**Patrice GAUSSERAND** « vendredi 12 février Mme Renée MEGE-TAILLEFER nous a quittés. L'ensemble du Conseil Municipal s'associe à la douleur de ses proches, parents, amis ainsi qu'à ses deux fils, Pierre et Jean. Ancienne résistante, elle laisse derrière elle un combat, celui qu'elle a commencé à 16 ans et qu'elle continuera toute sa vie pour défendre les valeurs de notre République. Un exemple pour chacun d'entre nous mais également un devoir de mémoire que nous nous devons d'honorer. Je vous prie d'observer une minute de silence. Je vous invite à vous rendre à la cérémonie d'hommage qui aura lieu le mercredi 17 février à 14h30 à la salle des spectacles de Gaillac. »

## **B/ LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATIONS**

### **I) COMMISSIONS**

#### **1° Compte-rendu de la Commission Culture du 23 décembre 2015**

##### **1 ANNEXE**

**Alain HORTUS** précise que son absence à cette commission a fait l'objet d'une excuse.

**Alain SORIANO** : « même si vous ne faites pas partie de la commission, vous pouvez y assister. Vous retrouverez les informations dans le livret semestriel. Le travail est toujours en direction des jeunes, des adolescents mais aussi des adultes. C'est un choix qui permet à tous les publics de trouver un spectacle à leur goût. Pour la médiation culturelle, de gros efforts sont faits en faveur des scolaires mais il peut aussi y avoir des actions en faveur des personnes âgées. Les actions sont menées avec des partenaires permettant des coûts raisonnables. Notre mission est de fédérer tous ceux qui s'occupent de culture sur la commune et les alentours. Pour le salon du Livre, 5000 à 6000 personnes viennent chaque année, le fait de l'avoir déplacé sur notre belle place d'Hautpoul a été un

grand succès. Une partie de la participation de la Ville est réinvestie dans les commerces Gaillacois (hôtels, restaurations...).

Dans le domaine de la culture, nous essayons de maintenir un cap en ayant la meilleure offre pour le budget alloué (minoré de 10%).

Pour les spectacles, la fréquentation est en hausse.

Pour les objectifs, vous avez reçu le petit livret disponible au pôle culture, vous y trouvez tous les programmes du premier semestre. »

**Chantal CAUSSE** : « j'ai bien noté que ceux qui ne font pas partie de la commission peuvent s'y rendre mais je constate, qu'à plusieurs reprises, ceux qui ne sont pas membres n'ont pas l'information sur les dates. Pourriez-vous tout simplement faire copie des mails à tous les élus ? »

**Alain SORIANO** : « tout à fait, c'est prévu. »

**Patrice GAUSSERAND** : « il a été décidé d'élargir l'information de toutes les commissions à tous les élus. »

## **II) ADMINISTRATION GENERALE**

### **1° Convention entre Tarn et Dadou et la commune de Gaillac pour l'entretien des zones d'activités économiques de ROUMAGNAC et du MAS de REST.**

Pour la première convention annexée, il s'agit d'une reconduction.

Le service, précisé à l'article 2, porte sur les espaces verts, la voirie et l'éclairage public.

Quant au taux horaire de l'article 6, il devra pouvoir faire l'objet de vérifications.

Le Conseil est donc sollicité pour autoriser M. le Maire à signer ladite convention approuvée en bureau de Tarn et Dadou.

#### **1 ANNEXE**

**VOTE : unanimité**

### **2° Convention de prestation de services relative à la gestion de la salle multisports de Lisle-sur-Tarn.**

Cette convention annexée porte sur un ensemble de missions détaillées à l'article 4, qui seront assumées par le service des Sports & Vie associative.

Dans un premier temps, il avait été question d'une création de poste mutualisé, qui n'a pu être finalisée.

Le Conseil est donc sollicité pour autoriser M. le Maire à signer ladite convention approuvée en bureau de Tarn et Dadou.

#### **1 ANNEXE**

**Alain HORTUS** : « Cédric Massol, employé municipal, gère la gestion de la salle. Gère-t-il l'entretien ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « Cédric Massol gère l'entretien intérieur de la salle pour le sport, l'activité de remplissage et de location. Les espaces verts sont pris en charge par la commune de Lisle-sur-Tarn. »

**VOTE : unanimité**

### **III) FINANCES**

#### **1° Vote du compte administratif 2015 (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, lotissement, location locaux)**

Voir documents en annexe

- [Annexe 1 : CA synthétique 2015 Budget principal](#)
- [Annexe 2 : CA synthétique 2015 Budget eau](#)
- [Annexe 3 : CA synthétique 2015 Budget assainissement](#)
- [Annexe 4 : CA synthétique 2015 Budget lotissement](#)
- [Annexe 5 : CA synthétique 2015 Budget location](#)
- [Annexe 6 : Présentation CA 2015 et rétrospective 2011-2015](#)
- [Annexe 7 : CA 2015 Budget principal](#)
- [Annexe 8 : CA 2015 Annexe Budget principal](#)
- [Annexe 9 : CA 2015 Budget eau](#)
- [Annexe 10 : CA 2015 Budget assainissement](#)
- [Annexe 11 : CA 2015 Budget lotissement](#)
- [Annexe 12 : CA 2015 Budget location locaux](#)

**Marie-Christine BOUTONNET :** « Il y a un an presque jour pour jour, je pointais la hausse spectaculaire de 3,81% des dépenses réelles de fonctionnement dans le Compte administratif 2014. Force est de constater qu'à Gaillac, les années se suivent et se ressemblent. L'année 2015 a en effet été marquée par une nouvelle augmentation importante des dépenses réelles de fonctionnement puisque le total de celles-ci s'élève à 13,9 millions € en 2015 contre 13,6 millions € en 2014, soit une hausse de 2,10% d'après le tableau d'évolution donné en page 3 du rapport de présentation du compte administratif 2015 et de sa rétrospective. A Gaillac comme ailleurs, la majorité en place dépense l'argent du contribuable sans compter.

On remarquera, en particulier, l'augmentation continue et parfaitement injustifiée des dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012) qui, après avoir bondi de 5,75% en 2014, grimpent de 3,41% en 2015 pour atteindre 7,7 millions €.

Cette dérive dépensière est également perceptible au niveau du financement des associations : l'analyse des annexes du compte administratif, et notamment des pages 166 à 168, est de ce point de vue particulièrement intéressante. On y apprend que la ville a déboursé 834.285€ de concours financiers aux associations, ce qui représente de toute évidence un montant anormalement important pour une commune d'à peine plus de 14.000 habitants. A cet égard, le Front National que je représente, seule et unique véritable opposition à la politique que vous menez, demande à pouvoir examiner au cas par cas les associations qui relèvent de l'intérêt communal et celles qui n'en relèvent pas. Il est en effet fréquent que des associations accumulent année après année l'argent des collectivités locales (aussi bien au niveau du bloc communal qu'au niveau du département ou de la région) pour se constituer un trésor de guerre injustifié par leurs opérations courantes. A partir à la fois des statuts et des états financiers (compte de résultat, bilan et annexes), une fine analyse de la trésorerie de chacune des associations faisant l'objet d'une subvention sera donc à mener, et ce afin de juger de l'adéquation ou non du financement accordé à l'activité réelle de l'association.

Mais le mammoth de fonctionnement et associatif toujours plus impressionnant n'est pas le seul point commun entre Gaillac et les autres villes UMPS puisqu'ici est également pratiqué le matraquage fiscal de contribuables pourtant déjà asphyxiés par la politique fiscale pratiquée au niveau national par les gouvernements successifs, avec la création de plus de 80 nouveaux impôts depuis 2007 : alors qu'il avait déjà augmenté de 2,54% au cours de l'année 2014, le produit des impôts et taxes a augmenté de plus de 15.000€ en 2015, soit une augmentation de 1,34% donnée dans le tableau d'évolution des recettes de fonctionnement (en page 5 du rapport de présentation du Compte administratif).

En outre, l'analyse des « Informations statistiques, fiscales et financières » et du ratio ATR numéro 4 qui y figure (page 4 du Budget principal du Compte administratif 2015) démontre à quel point Gaillac se trouve toujours dans une véritable situation de sous-investissement. Les dépenses d'équipement brut par habitant de la commune ne représentent en effet que 272 EUR contre 369 EUR pour la moyenne de la strate correspondante, soit 26% de moins que les communes françaises de 10.000 à 15.000 habitants. Or, une ville qui sous-investit est par définition une ville qui hypothèque l'avenir de ses enfants.

Pour conclure sur l'année qui vient de s'écouler, le triptyque aggravation du mammoth de fonctionnement / alourdissement de la fiscalité / sous-investissement m'amène naturellement à voter contre le Compte administratif 2015. »

**Patrice GAUSSERAND** : « quelques remarques suite à votre déclaration, qui amène une réflexion beaucoup plus nationale, d'après moi.

Quant aux subventions aux associations : 200.000€ sont destinés à des subventions dites obligatoires pour le scolaire. Thierry BODDI, Lahcene BAAZIZ, Christophe CAUSSE et toute l'équipe ont été extrêmement vigilants : ils ont demandé tous les comptes d'exploitations et ont limité les dotations aux subventions. Effectivement, cela fait une somme totale de 840.000€. C'est un soutien important et l'on ne pourra pas le diminuer de beaucoup. Une licence sportive coûte 150€ au club qui fait payer une cotisation de 30€ ou 50€ : il leur faut une aide ; ceci pour ouvrir le sport à nos enfants. La dotation des subventions est totalement justifiée dans notre démarche, elle n'a pas évolué, elle a été maîtrisée et surtout bien analysée. Les associations rencontrent des problèmes dans le bénévolat de moins en moins présent. Ces associations amènent aussi le bien vivre à Gaillac.

Quant aux investissements : vous avez eu tout le détail, ils seront plus importants cette année. L'idée de pouvoir faire des projets est une chose, mais pouvoir les financer en est une autre. Nous savons que pour lancer des projets il faut avoir des partenaires financiers, auprès du département, de la Région, de l'Etat. Ce sont des démarches qu'il faut accomplir longtemps à l'avance. Nous parlerons tout à l'heure des projets à venir, des dotations et des montants, vous verrez encore une fois que les investissements seront très copieux pour 2016. »

**Chantal CAUSSE** : « au nom du groupe, ce sera des remarques d'ordre général, nous avons beaucoup regretté de ne pas avoir eu de commission finances, qui avait été annoncée, de manière à ce que l'on puisse avoir connaissance, avec suffisamment de temps, des éléments de ce compte administratif, et pouvoir échanger pour une meilleure analyse de l'exécution de ce budget. Cela aurait permis d'aborder dans le détail et de mieux comprendre le bilan que retrace ce compte.

Vous avez choisi de travailler seul sans commission, c'est votre choix. La remarque générale, après une année 2014 creuse en termes d'investissement, vous rétablissez en 2015 un niveau d'investissement comparable. On constate l'effet de ciseau, on est incapable de connaître sur le fonctionnement, la portée des efforts qui ont été faits et qui se traduisent dans le budget avec des évolutions en plus ou en moins sur certains postes de charges, que ce soit en personnel ou en charges générales.

Aujourd'hui, nous avons une insuffisance d'éléments d'analyse sur ce compte administratif pour aller plus loin, ce qui nous conduit à nous abstenir totalement.

Aussi nous nous demandons : pourquoi pas de commission ? Pourquoi pas plus d'échanges et de travail collectif ? Avez-vous des choses à cacher ou de questions qui dérangent ? Nous sommes totalement sur notre faim et je ne vois pas comment nous pourrions approuver, sans réserve, le compte administratif que vous nous proposez ce soir. »

**Patrice GAUSSERAND** : « c'est un petit peu le but du jeu dans ces rapports de ne pas nous soutenir pour ce compte.

2014 était une année d'élection, le budget avait été bien entamé sur des comptes déjà presque prédéfinis par vous. Vous avez oublié de dire que 2014 a été une année de transition. Quant à 2015, vous avez vu en détail que les investissements ont été largement rattrapés. »

**Thomas DOMENECH** : « les décisions, comme vous le rappeliez, vont se réaliser financièrement sur les années 2016-2017. Sur ce budget 2015 il faut essentiellement regarder le budget fonctionnement. Nous sommes dans une continuité de ce qui se faisait avant. On peut convenir qu'il n'y a pas d'hérésie les chiffres globaux, ni de chiffres qui pourraient interpeller dans la gestion globale. Il est vrai par contre que les enjeux financiers risquent d'être différents pour 2016-2017.

Après les grands choix politiques qui structurent le budget, nous avons débattu l'an dernier et nous n'étions pas pour. Dans la logique nous n'allons pas porter de vote contre, par ce que nous ne mettons pas de suspicions particulières. Mais nous nous abstiendrons pour le vote de ce budget.

Pour rajouter : on peut effectivement discuter des choix faits sur le budget associations. Pour ma part, je ne suis pas foncièrement d'accord pour tous. Lancer un anathème en expliquant que des associations font des trésors de guerre sur des années et des années, je trouve ça particulièrement dangereux. Les associations ont des dépenses obligatoires, comme les Francas qui remplissent les services autour des milieux scolaires. Nous pouvons avoir des accords politiques, par contre on ne peut pas ici jeter l'eau propre sur l'ensemble des habitants de Gaillac sans préciser quoi que ce soit. »

**Alain SORIANO** : « je voudrais rebondir sur ce que vient de dire notre collègue, nous sommes plusieurs à fréquenter des associations, nous savons le travail admirable qui s'y fait par des bénévoles dévoué qui prennent sur leur temps familial pour essayer d'apporter quelque chose aux autres. Il y a les associations caritatives et là évidemment, Christian en parlera mieux que moi puisqu'il s'en occupe de plus près. Je veux simplement dire que c'est la base même d'une vie municipale, la base de la vie de la collectivité, sans associations une ville est morte. En retirant les dotations obligatoires (écoles privées, Francas, musiciens...) qui représentent des sommes colossales, vous verrez qu'il n'en reste pas assez aux petites associations pour faire des trésors de guerre. Ce n'est pas possible de pouvoir dire ça. Je tiens à le répéter, à le marteler, il n'y a de vie locale digne de ce nom, il n'y a pas de vivre ensemble, il n'y a pas de courant entre les personnes sans les associations. Si la vie locale est animée, c'est peut être grâce à la politique que le Maire mène dans ce domaine-là. La rencontre entre les associations et les gens me paraît fondamental dans la tourmente que nous traversons. »

**Thomas DOMENECH** : « une remarque plus structurelle dans les recettes réelles de fonctionnement sur les 5 dernières années : pour la première fois, elles baissent d'une année sur l'autre (cela est dû à un contexte d'austérité nationale, de coupures de crédits, de DGF... par tout un tas de choses, de progression peut-être plus lente des rentrées fiscales). Ces évolutions sont plus collectivement inquiétantes pour nous tous, puisque les capacités d'autofinancement baissent aussi. Même en ajustant, différemment les uns et les autres suivant les politiques que l'on propose, il y a un contexte national qui est en train d'étrangler les collectivités locales. Des décisions ont été prises et je fais le lien avec ce que disait Mme Boutonnet sur les investissements, on ne peut pas jeter un chiffre comme ça. Nous sommes pour des investissements, il faut qu'une ville s'adapte, investisse. Il faut répondre aux besoins de la population, et il faut aussi le voir à l'aune de ce qui existe et de ce qu'il faut entretenir.

Quant aux dépenses de personnel, c'est vrai qu'elles augmentent, avec des évolutions de carrière... si on regarde la moyenne nationale par habitant au niveau du budget, sur les dépenses de personnel, la ville de Gaillac est comparativement en dessous et serait plutôt en déficit de personnel par rapport à la moyenne nationale. Ce qui veut dire que le personnel de la ville de Gaillac n'est pas bénéficiaire en poste, il n'y a pas pléthore d'agents, il en manquerait plutôt. »

**Patrice GAUSSERAND** : « une fois n'est pas coutume, je partage en partie votre analyse, il est vrai que la baisse des dotations de l'Etat se fait sentir et se fera sentir encore plus dans les années à venir. Nous le verrons sur le prochain débat d'orientations budgétaires. Nous sommes condamnés à une gestion extrêmement rigoureuse et parfois pénalisante pour l'effectif de la municipalité. Bien évidemment, nous le regrettons et aimerions pouvoir augmenter ces effectifs. Nous sommes malheureusement contraints à contenir les effectifs actuels. L'Etat a décidé de diminuer le train de vie de chaque municipalité. En trois ans, quasiment 1 million d'euros de fonctionnement en moins, ce qui est colossal pour une municipalité.

Quand on regarde les comptes, vous avez eu, je rappelle, les comptes précis avec toutes les dépenses lignes par lignes, tout le monde l'a reçu par email, ça été envoyé à chaque responsable de groupe en version papier pour bien vérifier qu'il n'y ai eu aucun écart, aucun dérapage. Tout le monde en est aujourd'hui bien conscient. Personne ne pourra nous le reprocher, nous avons été extrêmement vigilants sur la gestion des comptes et nous continuerons à l'être. »

**Les votes du Compte Administratif 2015 s'établissent comme suit :**

• Budget principal	POUR : 21	CONTRE : 1	ABSTENTION : 6
• Budget eau	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
• Budget assainissement	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
• Budget lotissement	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7
• Budget locaux	POUR : 21	CONTRE : 0	ABSTENTION : 7

**2° Vote du compte de gestion 2015 (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, lotissement, location locaux)**

Document présenté en séance par le comptable public.

**VOTE : unanimité**

### 3° Affectation des résultats 2015 (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, lotissement, location locaux)

#### 3.1 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2015 pour le Budget Principal :

##### Section d'Investissement

Déficit cumulé au 31/12/2014	- 845 620,66 €
Résultat de l'exercice 2015	- <u>4 330,21 €</u>
	- 849 950,87 €
Restes à réaliser (dépenses)	790 829,36 €
Restes à réaliser (recettes)	755 254,00 €
Besoin de financement	885 526,23 €

##### Section de Fonctionnement

Excédent cumulé au 31/12/2015	1 590 731,93 €
-------------------------------	----------------

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2015 de la manière suivante :

<u>Déficit d'investissement reporté</u>	<b>849 950,87 €</b>
<b>Compte 001</b> ( <u>Dépenses d'investissement</u> BP 2016)	
<u>Couverture du besoin de financement</u>	<b>1 590 731,93 €</b>
<b>Compte 1068</b> ( <u>Recettes investissement</u> BP 2016)	

**VOTE : 7 abstentions (Avec vous pour Gaillac, Rassemblement Bleu Marine pour Gaillac et Gaillac à gauche)**

#### 3.2 BUDGET EAU

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2015 pour le Budget Eau :

##### Section d'Investissement

Excédent au 31/12/2014	4 453,78 €
Résultat exercice 2015	- <u>42 650,01 €</u>
	- 38 196,23 €
Restes à réaliser (dépenses)	15 008,54 €
Besoin de financement	53 204,77 €

##### Section de Fonctionnement

Excédent au 31/12/2014	54 692,43 €
Résultat de l'exercice 2015	<u>61 712,29 €</u>
	116 404,72 €

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2015 de la manière suivante :

<u>Déficit d'investissement reporté :</u> <b>Compte 001</b> ( <u>Dépenses d'investissement</u> BP 2016)	<b>38 196,23 €</b>
<u>Couverture du besoin de financement</u> <b>Compte 1068</b> ( <u>Recettes investissement</u> BP 2016)	<b>53 204,77 €</b>
<u>Excédent de fonctionnement reporté</u> <b>Compte 002</b> ( <u>Recettes fonctionnement</u> BP 2016)	<b>63 199,95 €</b>

**VOTE : 7 abstentions (Avec vous pour Gaillac, Rassemblement Bleu Marine pour Gaillac et Gaillac à gauche)**

### **3.3 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2015 pour le Budget Assainissement :

#### **Section d'Investissement**

Excédent au 31/12/2014	67 055,46 €
Résultat de l'exercice 2015	<u>- 117 909,48 €</u>
	- 50 854,02 €

#### **Section de Fonctionnement**

Excédent au 31/12/2014	103 848,32 €
Résultat de l'exercice 2015	<u>30 962,65 €</u>
	134 810,97 €

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2015 de la manière suivante :

<u>Déficit d'investissement reporté :</u> <b>Compte 001</b> ( <u>Dépenses d'investissement</u> B P 2016)	<b>50 854,02 €</b>
<u>Couverture du besoin de financement</u> <b>Compte 1068</b> ( <u>Recettes investissement</u> BP 2016)	<b>50 854,02 €</b>
<u>Excédent de fonctionnement reporté :</u> <b>Compte 002</b> ( <u>Recettes de fonctionnement</u> B P 2016)	<b>83 956,95 €</b>

**VOTE : 7 abstentions (Avec vous pour Gaillac, Rassemblement Bleu Marine pour Gaillac et Gaillac à gauche)**

### **3.4 BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2015 pour le Budget Lotissement :

#### **Section d'Investissement**



Déficit au 31/12/2014	- 421 374,43 €
Résultat de l'exercice 2015	<u>89 133,10 €</u>
	- 332 241,33 €

### **Section de Fonctionnement**

Déficit au 31/12/2014	- 100 405,51 €
Résultat de l'exercice 2015 (déficit)	<u>- 3 408,35 €</u>
	- 103 813,86 €

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2015 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté : **332 241,33 €**  
**Compte 001** (Dépenses d'investissement B P 2016)

Déficit de fonctionnement reporté  
**Compte 002** (Dépenses fonctionnement B P 2016) **103 813,86 €**

**VOTE : 7 abstentions (Avec vous pour Gaillac, Rassemblement Bleu Marine pour Gaillac et Gaillac à gauche)**

### **3.5 LOCATION LOCAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2015 pour le Budget Location Locaux :

#### **Section d'Investissement**

Déficit cumulé au 31/12/2014	- 912 568,60 €
Résultat exercice 2015	<u>- 128 040,34 €</u>
	- 1 040 608,94 €

#### **Section de Fonctionnement**

Résultat de l'exercice 2015	235 809,02 €
-----------------------------	--------------

Il est proposé au Conseil municipal, conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2015 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté : **1 040 608,94 €**  
**Compte 001** (Dépenses d'investissement B P 2016)

Couverture du besoin de financement : **235 809,02 €**  
**Compte 1068** (Recettes investissement B P 2016)

**VOTE : 7 abstentions (Avec vous pour Gaillac, Rassemblement Bleu Marine pour Gaillac et Gaillac à gauche)**

Patrice GAUSSERAND remercie Mr ALBA pour son travail quotidien auprès de la municipalité.

## 4° Débat d'orientations Budgétaires

### Contexte général

#### Un débat obligatoire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité mais aussi sur des engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales reprend cette disposition : « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune ».

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il ne donne pas lieu à un vote.

#### La situation internationale et nationale

La croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. L'activité a nettement accéléré dans les pays anglo-saxons et, dans la zone euro, le scénario d'une reprise qui se diffuse s'est confirmé (+0.4%) ; en son sein, seule la croissance française a déçu, marquant le pas après un début d'année dynamique. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie.

Les informations conjoncturelles de l'été augurent d'un écart croissant au second semestre entre les économies avancées et les pays exportateurs de matières premières, notamment parce les cours du pétrole et des matières premières ont à nouveau nettement baissé. Le climat des affaires reste bien orienté dans les pays avancés. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat retenu.

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+0.4% au troisième trimestre puis +0.5% au quatrième). Les exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises accélérerait et resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+0.2%), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+0.4%). Cela porterait la croissance sur l'année à +1.1% (après +0.2% en 2014). Au-delà des à-coups survenus au premier semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+1.7% après +1.1%). En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer et de peser sur l'activité d'ensemble. Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout leurs perspectives de demande se dégagent, ce qu'indique l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année dans quasiment tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

Le regain de l'activité entraîne celui de l'emploi marchand, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité qui enrichissent la croissance en emplois. En outre, les contrats aidés dans les branches non marchandes resteraient dynamiques. Au total, près de 120 000 emplois seraient créés au cours de l'année 2015. Ce serait suffisant pour compenser la hausse de la population active, et le taux de chômage serait stable au second semestre à 10.3% en France (y compris DOM).

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario. Du côté de la demande extérieure, le ralentissement des pays émergents pourrait peser plus fortement que prévu, notamment s'il entamait la confiance des chefs d'entreprises en Europe. Du côté des entreprises françaises, l'activité industrielle a déçu depuis le printemps, au regard des composantes de la demande et de l'amélioration du climat des affaires : alors qu'un rebond modéré a été retenu dès l'été, l'activité pourrait décevoir de nouveau, ou bien par contrecoup accélérer plus franchement que prévu.

S'agissant de la dette publique (de Maastricht), c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts publics contractés par l'Etat, la Sécurité sociale, les organismes divers d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales, elle s'établit, à la fin du deuxième trimestre 2015, à 2 105.4 M€, en hausse de 16.0 Md€ par rapport au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du PIB, elle augmente de 0.2 point par rapport au premier trimestre 2015, à 97.6%. Rappelons que fin 2015, cet encours de dette s'élevait à 2 037.8 milliards d'euros, dont 188.2 milliards d'euros pour les collectivités locales, après 1 953.4 milliards un an plus tôt. Il atteignait 95.6% du PIB, contre 92.3% fin 2013.

## **Incidences du projet de loi de finances**

### **Moyens d'intervention de l'Etat**

Depuis 2015, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'effectue proportionnellement à leurs ressources totales. La contribution au redressement des finances publiques représente ainsi 1 450 M€ pour les communes, 621 M€ pour les EPCI, 1 148 M€ pour les départements et 451 M€ pour les régions.

### **Concours financiers de l'Etat aux collectivités**

La diminution des dotations de l'Etat a été confirmée et annoncée dans le Projet de Loi de Finances 2015, cette baisse annoncée a fortement évolué en défaveur des collectivités locales.

La contribution au titre du redressement de l'Etat est passée de 588 millions d'euros pour 2014 à 1 450 millions d'euros pour 2015. De plus, il est prévu pour 2016 une contribution supplémentaire, égale à celle demandée en 2015. Ainsi, il est estimé une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2016 identique à celle connue en 2015.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances introduit une réforme majeure de la DGF des communes et des intercommunalités, afin de rendre cette dotation plus transparente et plus juste.

## **Budget principal : fonctionnement**

### **Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal**

#### **Projection financière**

Globalement, l'inflexion constatée sur 2015 en ce qui concerne les dépenses ne compense pas les baisses de DGF, d'où une dégradation de l'épargne. Cette inflexion doit être confirmée, d'autant que les premières informations communiquées par la direction des finances publiques sont de nature à contrarier la dynamique des bases fiscales connue jusqu'ici.

D'autre part les hypothèses formulées plus bas n'intègrent pas d'augmentation des taux des trois taxes locales.

#### **Recettes de fonctionnement**

Rappel :

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Évolution 15/14	Moyenne annuelle 15/11
70 - vente de produits	227 930	254 016	281 818	283 692	255 176	-10,05%	2,86%
73 - impôts et taxes	10 201 077	10 583 604	11 335 932	11 623 608	11 779 756	1,34%	3,66%
dont contributions directes (C/7311)	6 123 643	6 420 078	6 756 362	6 919 328	7 070 787	2,19%	3,66%
dont autres produits fiscaux	4 077 434	4 163 526	4 579 570	4 704 280	4 708 969	0,10%	3,67%
74 - dotations et participations	3 029 911	3 182 505	3 182 872	3 148 955	2 972 798	-5,59%	-0,47%
dont DGF	2 401 031	2 407 546	2 431 161	2 394 544	2 139 633	-10,65%	-2,84%
75 - autres produits	217 086	198 428	178 286	174 132	167 452	-3,84%	-6,28%
013 - atténuation de charges	223 383	215 006	218 371	259 327	325 507	25,52%	9,87%
76 - produits financiers	4 635	5 258	2 241	1 883	521	-72,35%	-42,11%
77 - produits exceptionnels (réels)	1 232 992	630 711	524 916	205 880	58 526	-71,57%	-53,32%
Déduire produits des cessions (C/775)	1 050 277	477 393	496 000	121 363	10 300	-91,51%	-68,53%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.</b>	<b>14 086 737</b>	<b>14 592 133</b>	<b>15 228 436</b>	<b>15 576 114</b>	<b>15 549 436</b>	-0,17%	2,50%

### Les recettes d'origines fiscales

Pour 2016, la revalorisation annuelle des bases par l'Etat (Taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) s'élève à 1%.

Elles n'ont pas été pas été notifiées à ce jour, d'où une simulation prudente d'augmentation globale de 2 % pour la taxe d'habitation et de 1 % pour le foncier bâti (revalorisation + élargissement des bases)

	Taux 2015	Bases 2015 Définitives	Produit 2015	Bases 2016 prévis.	Evol bases	Taux 2016	Produit 2016 estimé
Taxe d'habitation	12,77%	19 667 979	2 511 601	20 061 339	2,00%	12,77%	2 561 833
Taxe foncière (bâti)	27,32%	15 798 352	4 316 110	15 956 336	1,00%	27,32%	4 359 271
Taxe foncière (non bâti)	112,28%	203 136	228 081	203 136	0,00%	112,28%	228 081
		16 001 488	7 055 792	36 220 810			7 149 185

<b>Produit supplémentaire</b>	<b>93 393</b>
-------------------------------	---------------

Le versement transport n'est pas inscrit dans le budget principal, mais dans le budget annexe à la partie « transport urbain ».

Les autres recettes fiscales sont à comptabiliser et leur estimation, pour 2016, montre une stabilité par rapport à 2015, soit environ 4,3 M€ (Attribution de compensation TED, Taxe sur l'électricité, droits de mutations notamment).

### Les autres recettes de fonctionnement

#### La Dotation Globale de Fonctionnement :

La réforme de la DGF a été reportée à 2017. Cependant, les mécanismes applicables en 2015 sont reconduits, notamment la contribution au redressement des comptes publics.

L'impact de la baisse de cette dotation, pour la commune en 2016, est donc calculé sur la même base que 2015.

### Evolution de la Dotation forfaitaire

	2013	2014	2015	2016
Dotation forfaitaire	1 713 447	1 637 386	1 359 605	1 082 000
Baisse annuelle en %		-4,44%	-16,96%	-20,42%
Baisse annuelle en valeur		-76 061	-277 781	-277 605
Baisse cumulée		-76 061	-353 842	-631 447

Soit une perte totale cumulée d'environ 1 M€.

Les autres dotations et participations :

Les montants seront pour l'essentiel reconduits, soit un total de 1,6 M€ (DSU, Dotation nationale de péréquation...)

Toutefois, le compte 7478 « autres organismes » va voir son montant sensiblement augmenter. En effet, la participation de la CAF au titre des ALAE va représenter une recette nouvelle d'environ 66 000 €.

Produits des services :

Il est aussi à noter que les recettes liées aux ALAE porteront sur l'année complète (environ 45 000 €)

### **Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal**

Rappel :

	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Évolution 15/14	Moyenne annuelle 15/11
0.11 - charges à caractère général	3 096 650	3 072 485	3 372 470	3 463 573	3 519 310	1,61%	3,25%
0.12 - charges de personnel	6 667 422	6 927 071	7 083 604	7 490 613	7 746 064	3,41%	3,82%
65 - autres charges de gestion	1 917 140	1 974 699	2 038 719	2 078 648	2 065 661	-0,62%	1,88%
014 - Atténuation de produits	170	3 294	0	6 781	6 506	-4,06%	148,72%
66 - charges financières	468 450	524 697	510 538	479 880	461 235	-3,89%	-0,39%
67 - charges exceptionnelles (réelles)	22 386	108 618	115 274	101 069	108 346	7,20%	48,32%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.</b>	<b>12 172 218</b>	<b>12 610 863</b>	<b>13 120 605</b>	<b>13 620 564</b>	<b>13 907 123</b>	2,10%	3,39%
Déduire travaux en régie (C/722)	408 106	420 350	403 327	379 310	400 691	5,64%	-0,46%
<b>Total DRF hors travaux régie</b>	<b>11 764 112</b>	<b>12 190 514</b>	<b>12 717 278</b>	<b>13 241 254</b>	<b>13 506 432</b>	2,00%	3,51%
Intérêts de la dette (C/66111 + C/66112))	458 416	511 549	503 349	468 869	445 983	-4,88%	-0,69%
<b>DRF hors intérêts dette</b>	<b>11 305 696</b>	<b>11 678 965</b>	<b>12 213 929</b>	<b>12 772 385</b>	<b>13 060 448</b>	2,26%	3,67%

### **Principales dépenses de fonctionnement**

Les objectifs sont de 4 ordres :

Confirmer l'inflexion constatée sur 2015, poursuivre les efforts entrepris pour préserver notre capacité réelle d'investissement (+ 1,5 % sur les charges à caractère général ; + 2,5 sur les RH)

Maîtriser les coûts de fonctionnement et d'entretien du patrimoine, existant ou à venir, rechercher les économies d'énergie,

Préserver le niveau de services, les moderniser,

Tout en maintenant l'attractivité de la commune.

**Charges du personnel**

Les charges de personnel subissent un certain nombre de contraintes externes ou mécaniques :

**Glissement Vieillesse – Technicité****Augmentation des taux de cotisations patronales au 01/01/2016 :**

- CNRACL : 30,60 % (au lieu de 30,50 %) ;
- Retraite régime général : vieillesse déplafonnée : 1,85 % (au lieu de 1,80%) vieillesse plafonnée : 8,55% (au lieu de 8,50%) ;
- Assurance maladie : 12,84 % (au lieu de 12,80%) ;
- Assurance accidents du travail : 3,71 % (au lieu de 3,25%).

D'autre part il convient de tenir compte du transfert de 3 agents du CCAS vers la ville, charge compensée au niveau de la subvention versée au CCAS.

De même, des recettes relatives aux emplois aidés apparaîtront au chapitre atténuations de charges.

Cela dit, globalement, l'objectif de + 2,5 % devra mobiliser l'ensemble de la collectivité.

**Charges à caractère général**

En 2015, les services ont engagé une série d'efforts pour optimiser leurs dépenses, tout en garantissant un niveau de qualité de service qui soit satisfaisant. La rationalisation des coûts va être poursuivie pour l'année 2016.

Il est important de noter, qu'en 2015, un nouvel appel d'offres pour la fourniture de gaz naturel avait permis de réduire le prix d'environ 20%.

Un marché a également été passé pour la fourniture d'électricité (tarifs jaunes uniquement) dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDET. Ce marché a pris effet au 1er janvier (prix en baisse d'environ 10 %).

Il va être réalisé en 2016 une étude sur tous les autres contrats de fourniture d'électricité (tarif bleus) pour évaluer l'intérêt de lancer également un appel d'offres.

Un audit a été réalisé sur les bâtiments en 2015, concernant les chaufferies, permettant leur optimisation, de meilleurs rendements et des économies sur la consommation.

Les dépenses liées au transport ne sont pas inscrites dans le budget principal, mais seront indiquées dans le budget annexe « transport urbain ».

**Autres charges de gestion courante**

Outre la réduction de la subvention au CCAS qui passe à 90 000 € (transfert de personnel),

L'enveloppe des subventions aux associations devrait être stabilisée autour de 800 000 €.

**Atténuation de produits**

Le niveau est invariable par rapport à 2015, soit environ 7 000 euros.

**Charges financières**

Le montant des intérêts des emprunts est évalué à 445 000 € en 2016.

Objectif : maintien du niveau d'autofinancement

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation économique actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif, pour garantir un niveau nécessaire d'investissement, focalisé sur le développement de la ville et le bien-être de sa population.

## Budget principal : investissement

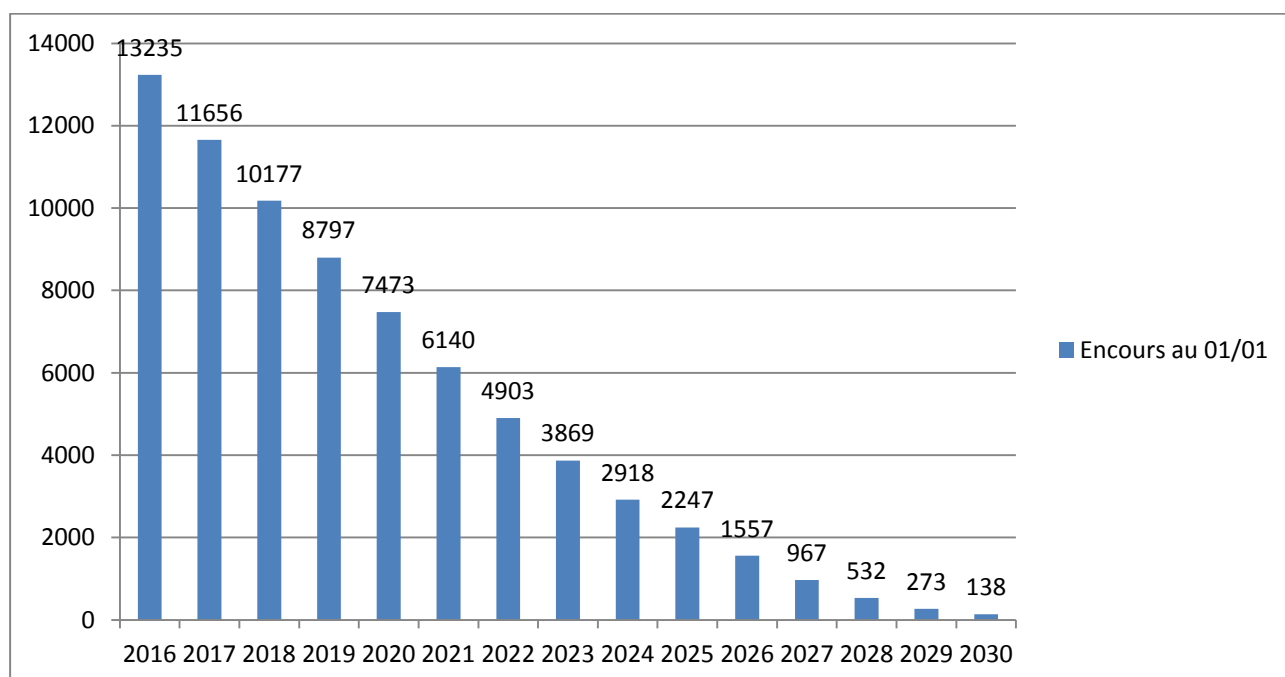
Le volume d'investissement du Budget Principal réalisé en 2015 est de 4 024 000 €

## Endettement

En 2016, l'encours de la dette s'élève à 13 235 000 €.

L'annuité 2016 sera de 2 020 000 €

### Profil actuel de la dette (en milliers d'euro)



Commune	Population	Coût de la dette par an, par habitant, en euros		
		2012	2013	2014
Gaillac	13 908	1 068	1 067	966
Lavour	10 671	1 828	1 799	1 802
Graulhet	12 023	1 638	1 697	1 790
Lourdes (65)	14 615	1 579	1 726	1 945
Saint Gaudens (31)	11 716	2 229	1 952	1 910
Villefranche de Rouergue	12 496	1 017	1 291	1 366

Moyenne nationale de la strate en 2014 : 958 €

**Programme général****Etat des restes à réaliser pour 2015**

	<b>Libellé</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>395 414,68</b>
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 130,40
460	SIGNALISATION URB. ET RURALE	4 459,74
531	OEUVRES D'ART	11 856,00
552	ECLAIRAGE PUBLIC	1 068,00
556	MATERIEL SCOLAIRE ET SPORTIF	15 150,58
557	ECOLES	115 745,84
598	ESPACES VERTS	7 344,77
700	MAT. INFOR. MAIRIE	43 067,43
711	BATIMENTS	32 339,28
740	PISCINES	1 056,63
742	CTM	2 743,33
743	MOBILIER URBAIN	1 560,00
772	CIMETIERES	2 513,64
902	PLACE LIBERATION	13 875,25
911	SECURITE BATIMENTS	11 031,77
926	RENOVATION CLAVELLE	213 956,77
930	VIE QUOTIDIENNE	105 793,46
940	ETUDES	35 790,00
943	ABBAYE ST MICHEL	103 665,39
944	RESERVES MUSEES	13 306,08
945	VIDEO PROTECTION	15 375,00
	<b>RECETTES</b>	<b>377 627,00</b>
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	70 000,00
557	ECOLES	15 531,00
700	MAT. INFOR. MAIRIE	13 290,00
711	BATIMENTS	40 000,00
780	P.V.R.	15 000,00
926	RENOVATION CLAVELLE	546 433,00
943	ABBAYE ST MICHEL	55 000,00

**Résultat de clôture pour 2015**

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Excédent de fonctionnement 2015	1 590 731,93 €
Déficit d'investissement cumulé	849 9850,87 €
Résultat global (excédent)	740 781,06 €



**Recettes d'investissement en 2016**

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Fonds de compensation de la TVA	500 000 €
Taxe d'aménagement	180 000 €
Subventions d'investissement connues et notifiées à ce jour*	860 000 €

L'emprunt nouveau est prévu à hauteur du capital remboursé, en 2016, à savoir 1 600 000 €

**Les investissements prévus en 2016**

Compte tenu de tous les paramètres évoqués ci-dessus, Les orientations budgétaires tendent à préserver une capacité d'investissement s'approchant de celle de 2015 (4M€) sous réserve de finaliser tous les plans de financement.

D'autre part, il convient également de prendre en compte le caractère pluriannuel de certaines opérations lourdes (à l'instar des travaux sur l'Abbatiale), susceptibles de faire l'objet d'autorisations de programme et crédits de paiement (ajustables)

Concrètement, il s'agit :

- Du parvis et des abords de la gare SNCF dans le cadre du GPCAT, 175 000 €
- De l'aménagement de la gare routière, pour 680 000 € TTC (notification\* du Conseil Départemental 195 000 € arrondi)
- Des travaux sur l'Abbatiale pour 550 000 € TTC (notifications\* Etat 187 000 €, Département 70 000 €, Région 60 000 €)
- Des réserves des musées pour 564 000 € TTC (recette attendue 50 %)
- De la rénovation de l'hôtel de ville et du parvis pour 350 000 €
- De la vidéo-protection pour 250 000 € (recette attendue FIPD)
- Des interventions dans différents bâtiments communaux dont les écoles, ayant fait l'objet de demandes de DETR au Conseil de janvier, pour un total de 500 000 € (Bâtiment 80 Place d'Hautpoul, étanchéité et mise aux normes à l'abbaye, gymnase A. Camus, salle de spectacle...).
- De la rénovation du marché couvert et de la fontaine du Griffoul, estimation 90 000 €
- Des préaux des écoles Louise Michel et La Voulte pour 150 000 € (DETR et CD 2015)
- De la voirie, des espaces publics et « vie quotidienne » pour un montant global d'environ 600 000 €
- Des programmes d'intervention du CTM pour 300 000 €
- Et d'investissements divers et acquisitions pour un montant de 250 000 €.

**LES BUDGETS ANNEXES****Le budget eau**

Les recettes : le produit de la surtaxe eau  
 Les dépenses : le remboursement de la dette.

L'encours de la dette a 01/01/2016 s'élève à 1 103 000 €.

L'annuité 2016 sera de 123 000 €.

L'autofinancement dégagé sert à financer des travaux sur le réseau. Pour 2016, le montant est évalué à 220 000 €.

**Le budget assainissement**

Les recettes : le produit de la surtaxe eau et l'aide à la performance épuratoire versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les dépenses : le remboursement de la dette.

L'encours de la dette à 01/01/2016 s'élève à 4 006 000 €.

L'annuité 2016 sera de 348 000 €

L'autofinancement dégagé sert à financer des travaux sur le réseau. Pour 2016, le montant est évalué à 200 000 €.

**Le budget lotissement**

Les seules opérations retracées dans ce budget concernent l'apurement du déficit et le remboursement de la dette.

Le déficit total au 31/12/2015 s'élève à 436 055,19 €.

Une subvention de 100 000 € sera à nouveau versée en 2016 par le budget principal, l'objectif final étant de résorber le déficit.

L'encours au 01/01/2016 s'élève à 93 000 €.

L'annuité 2016 sera de 14 600 €.

**Le budget locations locaux**

*Ce budget retrace les opérations suivantes :*

- Camping ;
- MCEF ;
- Gendarmerie ;
- Logements sociaux Port Fabry ;
- Logements sociaux Sept Fontaines ;
- Ateliers Longueville ;
- Local rue de la Madeleine ;
- CESURE.

Les recettes de ce budget sont constituées par les revenus (loyers) des activités ci-dessus, et les dépenses par des charges courantes et le remboursement des emprunts associés.

Pour 2016, aucune nouvelle opération n'est prévue.

Pour rappel, ce budget a été déficitaire sur l'exercice 2015 de 132 000 €. Avec le report, le déficit cumulé s'élève à 804 000 €.

Ce déficit s'explique par des recettes de fonctionnement insuffisantes pour couvrir la totalité du remboursement du capital de la dette.

*Une démarche a donc été entreprise pour réaménager 3 prêts :*

- Caisse d'Epargne : allongement de la durée résiduelle de 7 ans ;  
L'annuité va passer de 121 150 € à 78 600 € à compter de 2016
- Crédit mutuel : allongement de la durée résiduelle de 3 ans et mise en place de paliers de progressivité tenant compte des autres prêts arrivant à terme (3 échéances de 41 000 €, 1

échéance de 72 900 € et 11 échéances de 97 097,07 €)  
L'annuité va passer de 94 721 € à 41 000 € pendant 3 ans ;

- Crédit Foncier : remboursement anticipé et nouveau prêt auprès de la banque postale, avec un rallongement de 5 ans.  
L'annuité va passer de 179 535 € à 132 000 € à compter de 2017.

La baisse annuelle de l'annuité sera donc d'environ 96 000 € dès 2016 et de 144 000 € en 2017.

L'encours au 01/01/2016 s'élève à 5 577 000 €.

L'annuité 2016 sera de 497 K€ au lieu de 593 000 K€

### Le budget transport urbain

Ce budget va retracer l'intégralité des dépenses et des recettes concernant La Navette.

En dépenses : paiement de la SPL (pour mémoire, coût de la Navette + Transversale 400 000 € arrondi), diverses charges de fonctionnement, refacturation de personnel par le Budget Principal.

En recettes : le produit du versement transport.

S'agissant de ce dernier, le seuil d'assujettissement est relevé en 2016 de 9 à 11 salariés.

**Jean BATAILLOU** : « suite à votre exposé, effectivement, qui est un exercice plutôt comptable, il peut être parfois difficile pour le citoyen de s'y reconnaître. Quelques projets d'investissements : l'abbatiale (500.000€), les réserves des musées (564.000€) la vidéo-protection (250.000€).

Ce soir nous souhaiterions compléter ce document de manière à débattre sur des votes budgétaires au prochain Conseil. Les éléments que nous souhaitons apporter sont formulés par les Gaillacois et si vous permettez, je vais vous lire le courrier qu'ils vous adressent et qu'ils nous adressent ce soir ; Ce sont les délégués des parents d'élèves de l'école de Catalanis :

*« Monsieur Le Maire, En notre qualité de délégués de parents d'élèves d'école maternelle de Catalanis nous venons par la présente vous faire part d'une situation très inégale et inconfortable pour nos enfants. Comme vous le savez l'école maternelle de Catalanis ne dispose pas d'un réfectoire sur place pour le déjeuner de nos enfants. Ils se rendent en bus à l'école de La Clavelle pour y rejoindre d'autres enfants. Ce qui nous pose problème à l'heure actuelle c'est que le rythme de nos enfants n'est absolument pas respecté. En effet, le bus part de l'école à 11h30, il faut savoir que les cours se terminent à 11h45. Le chauffeur se rend à l'école de Lentajou pour y récupérer d'autres enfants puis arrive à la Clavelle, ils reviennent à l'école à 13h30 après avoir ramené leurs camarades à Lentajou, soit un délai de deux heures consacré à la restauration scolaire. De plus, il arrive assez fréquemment que le bus arrive après 13h30 ce qui signifie que les enfants qui mangent à la cantine ne peuvent plus pratiquer les activités de TAP qui sont assurées à partir de 13h20 et encore une fois il est impossible pour eux de pouvoir disposer d'un réel temps de repos avant la reprise des classes. Ils sont ainsi à double titre pénalisés et nous ne pouvons plus accepter cette situation. De plus, pour respecter les horaires de la cantine, nos enfants perdent chaque jour un quart d'heure de classe par rapport aux autres élèves qui eux quittent la classe à l'heure prévue à 11h45. Il y a ainsi, au sein de l'école, différents rythmes que nous ne pouvons accepter car il en va du confort et de la santé de nos enfants. La pause méridienne est censée permettre aux enfants certes de se restaurer mais aussi de se défouler et de se reposer avant l'activité de l'après-midi. Pour autant, les enfants de Catalanis pendant ces deux heures n'auront fait que se restaurer, impossible pour eux de jouer après le repas puisqu'il faut reprendre le bus. En effet, le temps de préparation des enfants (habillage, montée dans le bus, comptage, déshabillage, restauration, habillage, montée dans le bus, comptage, déshabillage) est bien trop long et épuisant pour les enfants. A cela, il faut ajouter le temps de transport, les enfants, parfois, s'endorment et il faut dans ces cas les réveiller. Les déplacements en bus à ces âges sont fastidieux surtout pour les plus petits. Des temps de transit aussi longs ne sont pas acceptés pour des enfants de cet âge. Les enseignants nous ont fait part régulièrement de leurs difficultés face à des enfants énervés, dès le début de l'après-midi, qui manquent de concentration. Le stress occasionné par la prise de bus surtout chez les plus petits n'est pas du tout propice à faire du repas un moment convivial. C'est pourquoi nous exigeons que dès à présent soit instauré un bus spécialement dédié à l'école de Catalanis comme c'est le cas pour l'école de la Voulte. Dans un deuxième temps, nous demandons et ce pour la rentrée 2016, la mise en place d'un Algeco dédié à la restauration scolaire sur place en attendant que les budgets soient débloqués pour la construction d'une réelle cantine au sein de l'école. Ainsi les disparités entre écoles qui n'auraient pas lieu d'être (Cantine de Ste Cécile d'Avès et Cantine de Louise Michel) l'école de Catalanis dispose d'un terrain qui pourrait très bien s'y*

*prêter. Il semblerait que ces problèmes de cantine pousseraient certains nombres de parents à faire scolariser leurs enfants dans d'autres écoles via dérogation afin qu'il y ait des conditions plus confortables et plus normales pour leurs enfants. Nous vous demandons Monsieur Le Maire après avoir répertorié les différents rythmes de chacune des écoles maternelles de la communauté des communes de Tarn & Dadou de bien vouloir les comparer au rythme des écoles de Catalanis et de Lentajou ainsi vous constaterez par vous-même les disparités auxquelles sont confrontés nos enfants. Nous considérons que toutes les écoles de Gaillac doivent pouvoir proposer surtout au niveau de la qualité des conditions d'accès à la cantine une équité qui aujourd'hui fait cruellement défaut. Ces différences occasionnent ainsi un sentiment de traitement à double niveau ce que nous ne pouvons plus tolérer. Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension et sur votre sens critique à l'égard de cette situation qui n'est ni respectueuse pour nos enfants et ni équitable pour vos concitoyens. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos salutations distinguées. »*

L'objet de mon propos est qu'à l'issue d'un débat d'orientation budgétaire qui était très comptable jusqu'à maintenant se confond des problèmes de fonctionnement. On aurait besoin d'allouer un budget de fonctionnement pour résoudre ce problème et éventuellement d'investissement. Pour se faire ces éléments doivent être chiffrés, présentés en commission puis votés. »

**Patrice GAUSSERAND** : « je pense que Martine Souquet et Magali Camalet sont en contact direct avec les écoles, nous n'avons pas reçu ce courrier sinon nous l'aurions bien évidemment examiné. »

**Martine SOUQUET** : « j'ai juste reçu un mail beaucoup plus court demandant une réorganisation des transports. »

**Patrice GAUSSERAND** : « mais c'est bien évidemment le jeu de la politique, il est normal d'accentuer les faits. Ceci dit, les revendications sont certainement valables bien évidemment, nous les examinerons en temps et en heure. En temps utile, nous rencontrerons les parents d'élèves, nous regarderons si cela est nécessaire et important de faire ces travaux. A l'époque vous avez tenu très longtemps tenu la municipalité, vous n'avez jamais fait de cantine, vous n'avez jamais pris en compte les erreurs ou les manques qui pouvaient y avoir dans ces écoles. Nous regarderons ce que nous pourrions amener comme progression sur ce dossier et améliorer cette situation.

Concernant les bus, des modifications ont été apportées, d'autres sont en cours. Nous avons d'excellents rapports avec les parents d'élèves. Nous avons créé la classe à Ste Cécile d'Avès, nous faisons le préau de Louise Michel, de la Voulte. Ce sont des dossiers qui en leurs temps avaient été demandés par les parents d'élèves. Nous répondons très justement à leurs demandes Ces dossiers nécessitent des montages financiers et nous avons obtenu des subventions. Nous répondons aux écoles petit à petit. Il y a un programme Ecole. Catalanis en fait partie, il n'y aura pas d'écoles écartées mais il y a un programme pluriannuel et nous devons s'y tenir, notamment avec les demandes de DETR.

**Jean BATAILLOU** : « je ne vous fais pas le reproche de ne pas avoir répondu à ce courrier puisqu'effectivement vous ne le possédiez pas. Par contre, les parents d'élèves ont relevé cet état de fait durant les conseils d'écoles. Ce qui est important ce soir, c'est que l'on porte à la connaissance du Conseil Municipal ces éléments de difficultés. Le Conseil Municipal doit les traiter et l'ensemble des solutions envisagées doivent être débattues et votées de manière transparente. En conséquence nous demandons qu'une commission jeunesse soit organisée. »

**Patrice GAUSSERAND** : « nous sommes hors sujet. »

**Jean BATAILLOU** : « nous ne sommes pas hors sujet puisque nous sommes dans le débat d'orientations budgétaires.

De plus, il soulève des problèmes de mixité sociale : des parents demandent des dérogations pour que leurs enfants aillent dans d'autres écoles parce que les investissements ou le fonctionnement ne sont pas en adéquation avec ce qui devrait être dans ces écoles.

Nous souhaitons que les différences et les avis de cette commission soient mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour voter le budget et que chacun prenne ses responsabilités sur le budget.

Par ailleurs, concernant le bus (où il y a un problème de timing) le compte administratif fait apparaître un excédent de recette de la taxe transport de 60.000€ par rapport aux dépenses, les frais de transports sur le budget scolaire sont de 15.000€. La demande des parents d'élèves me paraît effectivement légitime et elle mérite d'être examinée avec les services de la Mairie et discutée en commission. »

**Martine SOUQUET** : « je vous précise que le problème du bus est pratiquement réglé. »

**Jean BATAILLOU** : « ce n'est pas réglé, j'étais à l'école à 13h et le bus est arrivé à 13h32. »

**Martine SOUQUET** : « nous avons contacté la SPL pour mettre un bus supplémentaire, un bus fera Lentajou et un autre fera Catalanis. »

**Patrice GAUSSERAND** : « je précise que vous avez participé à la commission transport, vous avez complètement adhéré au plan des bus présenté en détail à la rentrée. »

**Jean BATAILLOU** : « nous n'avons pas complètement adhéré à ce plan transport. Vous nous avez demandé notre avis sur le nom des lignes de bus. »

**Patrice GAUSSERAND** : « vous avez dit « cela nous paraît bien ». Vous restez toujours mi-figue mi-raisin. »

**Jean BATAILLOU** : « par ailleurs, vous deviez convoquer la commission transport au mois de janvier. Bizarrement vous avez reçu les parents d'élèves qui ont manifesté et vous n'avez pas réuni la commission transport. »

**Patrice GAUSSERAND** : « tout simplement, parce que pour des anomalies d'horaires il vaut mieux traiter les problèmes rapidement. C'est ce que nous avons fait, et les parents d'élèves nous remercient pour cette rapidité. »

**Jean BATAILLOU** : « nous ne parlons pas de la navette mais du ramassage pour la cantine. »

**Martine SOUQUET** : « je vous ai répondu que le problème est en passe d'être réglé. Il a fallu contacter la SPL, puis attendre leur réponse. Il y aura rapidement un troisième bus en service. »

**Jean BATAILLOU** : « vous avez effectivement travaillé seul, sans commission. Je vous demande de joindre au PV la pétition demandée par les parents d'élèves de Catalanis. »

**Thomas DOMENECH** : « évidemment, on ne peut que s'associer à la demande des parents. Au-delà des bus, les parents demandaient une cantine. Une question se pose donc : est-ce que le fait de changer les lieux de restauration aurait un impact sur la concession des cantines scolaires au groupe Ansamble ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « non, mais la question de construire ou pas une cantine se réfléchit, se calcule. Je suis totalement d'accord, il faut y réfléchir, chercher des subventions. S'il est nécessaire de faire une cantine, nous la ferons. Je ne sais pas si aujourd'hui c'est prévu. Je n'ai pas d'avis sur ce sujet. »

**Thomas DOMENECH** : « cela aura un impact sur le contrat avec le groupe Ansamble : changement de lieu, du nombre de personnel. »

**Martine SOUQUET** : « ce sera exactement comme les livraisons de repas à l'école Ste Cécile d'Avès et à l'école de Tessonnières, il y aurait une livraison à l'école de Catalanis. »

**Thomas DOMENECH** : « outre le fait qu'il faille un bus, ne pourrions-nous pas étudier la possibilité de construire ou de mettre en place une cantine scolaire dans ce groupe scolaire. Nous gagnerions du temps. »

**Jean BATAILLOU** : « je souligne que les parents d'élèves étaient près, cette après-midi, à vous envoyer le courrier en recommandé, mais nous n'en aurions pas parlé ce soir ; or il est important d'en avoir un débat démocratique en Conseil Municipal plutôt que ce soit traité en sourdine par trois ou quatre. »

**Patrice GAUSSERAND** : « ils auraient dû car nous l'aurions traité directement. Concernant les projets que nous avons mis en débat, pourriez-vous nous dire deux mots ? »

**Chantal CAUSSE** : « Concernant votre présentation nous avons du mal à avoir une vision à moyen et long terme, une vision d'anticipation sur les besoins futurs qui devraient normalement conduire un peu plus à une planification des investissements et non pas à examiner au fil de l'eau ce que vous allez faire en 2016. Cela rejoint le sujet que nous venons de traiter, il faut que cela s'inscrive dans un débat qui permette de fixer avec vous les priorités. Nous regrettons un peu qu'il n'y ait pas de vision et de planification pluriannuelle des investissements.

Comment allez-vous arbitrer si vous n'obtenez pas les subventions demandées ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « l'Etat arbitrera via les subventions qu'ils voudront bien donner. Au fur et à mesure des recettes attendues nous lancerons les projets, nous avons un prévisionnel de projets qui a été arbitré.

Les projets notifiés et présentés qui n'obtiendraient pas suffisamment de subventions, démarreront début 2017.

Ce qui est inscrit aujourd'hui se fera. Nous pouvons reprendre point par point pour que nous puissions en débattre :

La rénovation du gymnase Albert Camus est un choix politique, il est financé et se réalisera.

Les projets du marché couvert et de la gare SNCF sont actés et se feront. Il en est de même pour la gare routière, les travaux démarrent dès maintenant.

Les travaux de l'abbatiale vont démarrer début avril.

Les travaux des réserves des musées, au 81 rue de Pouille et la vidéo-protection ont commencé.

Selon le calendrier des encaissements des subventions, nous tiendrons ce programme sur 2016 comme nous tiendrons le programme prévu pour 217.

Nous respectons ce que nous avons annoncé lors de la campagne municipale. J'ai entendu dire, par un de vos amis dans une réunion publique, que nous n'avions pas mis en débat le projet vidéo-protection. Or, en page 8 de notre programme, il était noté que nous réaliserions la vidéo-protection. Le débat a donc eu lieu puisque les Gaillacois nous ont choisis. Nous respectons à la fois le plan de circulation tel que nous l'avons précisé dans notre programme, la vidéo-protection aussi inscrite, la rénovation des écoles... tout ce qui était noté dans notre programme, je vous invite à le relire, est fait petit à petit, selon l'arrivée des subventions. »

**Chantal CAUSSE** : « honnêtement, je pense que vous répondez imparfaitement à ma question : comment allez-vous arbitrer des priorités ?

Je vais revenir sur les différents investissements que vous proposez :

Sur le parvis, la rénovation de l'hôtel de ville, je pense que nous avons suffisamment évoqué nos doutes sur la pertinence globale de ce projet. Nous attendons encore de voir le plan d'accessibilité. Nous avons assez peu d'éléments pour dire banco sur 350.000€ de dépenses.

Sur les réserves des musées, je rappellerai simplement que nous déplorons un peu aujourd'hui, que vous ayez repris notre projet initié précédemment. De plus le vôtre est plus coûteux avec un équipement moins polyvalent. Je pense que nous aurions peut-être pu stabiliser un peu plus cet investissement.

Sur la vidéo-protection, puisque vous venez d'en faire état, vous avez encore une fois décidé seul parce que vous l'aviez promis, donc sans débat en Conseil Municipal. Je ne pense pas que la campagne électorale soit un débat. Vous avez décidé d'un investissement qui est très lourd et qui aurait mérité une réflexion et un travail de fond. Vous prétendez avoir eu une étude dont vous seul en avez connaissance. Aucune commission n'a été saisie. Pourriez-vous nous donner les chiffres de progression puisque vous appuyez votre argumentaire sur le fait qu'il y aurait plus d'insécurité ? Est-ce que vous pouvez nous donner les derniers chiffres de la délinquance et l'évolution de celle-ci à Gaillac ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « nous n'avons pas les chiffres. Nous en avons une présentation. Un tableau doit nous parvenir d'ici quelques jours. Il y a de réels problèmes d'incivilités dans les quartiers, en ville. Nous avons fait une étude avec les services de la gendarmerie. Aujourd'hui nous faisons une étude sur l'impact de la vidéo-protection sur Gaillac, les emplacements, le coût pour demander les subventions. Nous vous présenterons ensuite le projet. »

**Chantal CAUSSE** : « une fois de plus, vous êtes en train de nous expliquer que vous travaillez seul et vous nous demanderez d'adhérer sans qu'il y ait de discussion sur des réflexions et des possibilités. »

**Alain SORIANO** : « pour revenir sur les réserves des musées, ce que vous dites est inexact : la question du coût est fautive, il est pratiquement le même sauf qu'il a fallu renforcer les lieux. Personne ne pouvait le prévoir ni même vous. Vous aviez proposé d'y ajouter une chambre funéraire. »

**Chantal CAUSSE** : « une salle de recueillement. »

**Alain SORIANO** : « nous estimions, en tant que réserves de musées, que nous pouvions sans doute y proposer de l'animation et nous n'étions pas d'accord sur ce sujet. Une salle municipale pour le recueillement sera prévue. »

**Chantal CAUSSE** : « je me permets de réitérer que l'on regrette que le coût sur cet équipement n'ait pas été contenu. »

**Alain SORIANO** : « il est contenu, c'est de la contre information. »

**Chantal CAUSSE** : « je reviens à la vidéo-protection. Nous ne sommes pas contre le principe du recours aux moyens de vidéos passifs, sur des équipements communaux particulièrement exposés, pour dissuader ou éviter l'incivilité. Mais organiser la surveillance de l'espace public mériterait plus de réflexion, même si c'est une promesse de campagne et qu'aveuglément vous vous abritez derrière. Aujourd'hui ce sujet est trop sérieux, les enjeux trop importants, pour être traité à la légère comme vous le faites. L'investissement de 600.000€ serait colossal. Ce n'est pas parce qu'une partie des Gaillacois a voté pour vous que tout le monde veut des caméras partout. »

**Patrice GAUSSERAND** : « il n'est pas question de surveiller la population, arrêtez de faire peur. Ce n'est pas de la vidéo-surveillance mais de la vidéo-protection qui est un outil à la sécurité, à la protection des biens et des personnes. Vos amis de Graulhet aussi viennent de mettre la vidéo-protection. »

**Michèle RIEUX** : « uniquement dans les bâtiments publics. »

**Alain HORTUS** : « vous avez lu l'article de la Dépêche, à Lavour, M. CARAYON s'est posé la question et j'étais fortement étonné, il a dit : « 400.000€ pour la vidéo-protection ... il y a d'autres priorités pour l'instant que de mettre la vidéo-protection sur la ville ». »

**Patrice GAUSSERAND** : « il y aura une présentation comme nous l'avons fait notamment pour la gare routière. Nous prenons par habitude de faire ce que vous ne faisiez pas d'ailleurs : des réunions publiques de présentation de projets. Nous en avons fait pour le plan de circulation, pour la gare SNCF. Nous organisons des réunions de quartiers où nous expliquons nos motivations. Il y aura donc une commission de sécurité, M. AMALRIC vous présentera le projet, nous ne serons certainement pas d'accord mais nous débattons sur nos choix. »

**Chantal CAUSSE** : « nous ne critiquons pas vos réunions publiques, ce que nous disons tout simplement, c'est qu'avant de faire les choix que vous faites tout seul, nous aimerions discuter des priorités, je crois que cela mérite de grandes discussions. »

**Thomas DOMENECH** : « je m'étonne un peu du débat, nous avons déjà voté sur le coût des études de la vidéo-surveillance (16.000€), il me semble être le seul à avoir voté contre. »

Je suis un peu malheureux, je vois que personne ne lit ce que nous écrivons dans le journal communal à disposition de tous les habitants de la commune. Le contrat de ville 2015-2020 pose les chiffres très clairement. Il y a un volet sécurité qui cerne la ville de Gaillac : moins 20% de faits constatés de délinquance de 2009 à 2013, moins 34 % pour les atteintes aux biens. Il y a par contre une augmentation des délits aux stupéfiants, mais la gendarmerie a précisé que c'était dû à l'accroissement de son activité dans ce domaine. Nous ne savons donc pas s'il y a augmentation ou pas. Enfin, s'agissant des atteintes aux personnes, nous sommes à 4,5/1000 habitants, la moyenne nationale est de 7,3/1000. Et pour les professionnels, les policiers municipaux, les gendarmes, ces faits de violences aux personnes ont évidemment lieu dans la rue mais une grande partie aussi ont lieu dans des situations intra familiale, nous voyons donc mal l'utilité d'un tel dispositif. D'autre part M. Alain BAUHER, spécialiste de la sécurité et ex-conseiller de M. SARKOZY constate que la vidéo-surveillance serait plus efficace dans des espaces très restreints et fermés, et totalement inefficace dans les espaces ouverts. Elle aurait un impact très faible sur les taux d'élucidation. Un tel coût, dans la période actuelle de baisses des DGF vers la municipalité, n'est pas une priorité. »

**Marie-Christine BOUTONNET** : « je suis pour ce système car plusieurs personnes témoignent d'incivilités surtout dans le centre-ville. »

**Chantal CAUSSE** : « il faut quand même être conscient des vrais enjeux. Je ne suis pas sûre qu'aujourd'hui l'investissement que représente cette vidéo-surveillance soit l'outil idéal pour garantir la sécurité des personnes et des biens. »

**Alain HORTUS** : « supprimons aussi les zones sombres notamment au niveau de l'éclairage de Gaillac. Il n'y a qu'à voir la place de la Libération où l'Office de Tourisme qui fait une zone d'ombrage. Vous allez certainement mettre un appareil de vidéo-surveillance ! »

**Chantal CAUSSE** : « vous avez annoncé un plan route, un plan école... la planification pluriannuelle ne nous apparaît pas de manière évidente dans vos orientations. Nous avons plutôt l'impression d'être au fil de l'eau. Il y a des besoins et ces investissements sont nécessités ; mais quelle vision de l'organisation avons-nous sur du moyen et du long terme ? »

**Patrice GAUSSERAND** : « je vous invite à lire Gaillac et vous, car les projets y avaient été mentionnés. Ils ne sont pas décidés au fil de l'eau, mais au fil des subventions et des moyens financiers. »

**Chantal CAUSSE** : « je dis tout simplement que les orientations que vous nous présentez aujourd'hui donnent une gestion au fil de l'eau au lieu d'une gestion de planification mettant en évidence les possibilités de priorités, les besoins les plus importants... »

**Michèle RIEUX** : « je voudrais revenir sur l'ABS puisque vous l'avez mis en place. Nous avons eu un diagnostic sur les besoins sociaux et nous n'avons pas encore eu les conclusions ni les orientations de ce diagnostic. En lisant le document nous savons que certaines orientations sont essentielles, en particulier pour les personnes âgées. Je vous livre les chiffres du cabinet d'étude : « *un phénomène de vieillissement de la population gaillacoise des 65 ans et plus passerait d'1,7% entre 2006 et 2011, 3.164 personnes âgées de 65 ans et plus et 1.875 personnes âgées de plus de 75 ans.* »

Je relie ça au problème du CCAS, puisque vous avez décidé de transférer 3 postes du CCAS vers la Mairie, ce qui fait une baisse de subventions de 75.000€. Comment allez-vous, vu l'augmentation de la population des personnes âgées et l'orientation du CCAS, maintenir le service à domicile de ces personnes âgées à la fois en termes d'agents sociaux, en termes de repas à domicile, d'aides ? En 2025 une augmentation prévoit 5.500 personnes âgées sur le territoire. »

**Patrice GAUSSERAND** : « Mme RIEUX, vous avez raison, vous n'avez effectivement pas fait l'ABS, nous l'avons fait. Le résultat a été présenté en commission. »

**Michèle RIEUX** : « effectivement, nous ne l'avons pas fait mais nous avons agi. C'était aussi pour ne pas créer un déficit supplémentaire au CCAS.

Nous n'avons pas les conclusions de cette analyse. »

**Patrice GAUSSERAND** : « donnez-moi acte que la commission ait bien présenté le résultat de l'ABS... En découle une stratégie concernant la solidarité et la vie sociale sur la commune. Avec Elsa RONCHI, avec le chef de service, Dominique VERBADEN au CCAS, Christian PERO, les associations de solidarité, et la CAF, nous préparons une stratégie, une politique sociale qui demande un petit peu de temps et des financements.

Nous avons déjà annoncé dans plusieurs commissions et en Conseil Municipal : le guichet unique solidarité va ouvrir ses portes d'ici quelques temps autour d'un projet cohérent qui répondra aux attentes de la population.

Vous avez raison, la population vieillit. D'ici 2025 nous aurons pris certaines initiatives sur le plan intercommunal avec une possibilité de Centre Social Intercommunal. La vieillesse augmente à Gaillac, à Rabastens, à Lisle-sur-Tarn-sur-Tarn sur Tarn, à Sénouillac et à Castelnau de Montmirail. Gaillac a la chance d'être la ville-centre, de travailler autour d'un programme avec les mairies et l'intercommunalité. En revanche, il est bien entendu, ce dossier sera traité en partenariat avec le milieu privé. Vous me rappelez que nous avons déplacé 3 agents du CCAS en Mairie... je rappelle que le déficit du CCAS était chronique et jusqu'à présent vous n'aviez jamais réfléchi comment le résorber. Nous avons des besoins en ressources humaines au niveau de la Mairie, nous avons pris des agents. »

**Christian PERO** : « je me permets de parler de ces trois postes, il est vrai que nous avons enlevé un poste administratif. Les deux autres postes ont été reclassés à la Mairie pour incapacité professionnelle : une personne à la livraison des repas et une aide à domicile, qui ne pouvait plus travailler, a été reclassée en Mairie. Cela n'a pas impacté la livraison des repas car j'ai remplacé les 2 personnes. La seule personne partie est la personne à l'administratif. »



**Patrice GAUSSERAND** : « rencontrez-vous M. PERO des problèmes dans le fonctionnement du CCAS ? »

**Christian PERO** : « pas du tout, pas pour le moment. »

**Patrice GAUSSERAND** : « il est difficile de parler de CIAS au sein du CA du CCAS. La décision n'est pas prise, les limites de l'intercommunalité ne sont pas encore établies. C'est un sujet qu'il faudra traiter à l'arrivée des nouvelles intercommunalités, je suis d'accord avec vous. Le CCAS sera informé en temps et en heure. Pour le moment c'est prématuré. »

**Thomas DOMENECH** : « je veux bien revenir sur le global pour arriver au plus précis. Il est dommage, dans cette présentation, qu'il n'y ait pas une vision de la commune.

Il faut une vision comptable et savoir où nous allons en termes de recettes fiscales, de dotations d'Etat... il faut présenter au moins les grands projets engagés, mais en face il nous faut aussi une vision plus politique : contrat de ville, analyse des besoins sociaux, pour essayer d'appréhender ensemble quels vont être les grands enjeux de la ville de Gaillac dans les années futures.

Dans un contexte macroéconomique, ces études auraient pu permettre de voir exactement comment se déployaient les budgets et les fonds.

Nous ne partageons pas les politiques d'austérité dont il faut tirer les conséquences, des recettes qui augmentent de moins en moins vite au niveau fiscal, et des dotations d'Etat en baisse. La part de financement par les ménages des collectivités et de la Mairie de Gaillac devient de plus en plus importante. L'administration fiscale essaie d'estimer un plafond fiscal. Pour Gaillac il n'y a pas beaucoup de marge au vu de l'état social des habitants pour augmenter l'imposition, sachant que l'eau et l'énergie augmentent.

Au-delà des lignes de partage politique, l'enjeu de la commune est de récupérer des recettes mais aussi remettre la main sur l'économie, en gérant elle-même en régie au moins deux gros postes : les cantines scolaires et l'eau. Ce qui permettrait peut-être de voir différemment les budgets annexes qui saignent un peu les collectivités : l'assainissement, les lotissements... c'est apparemment ce que fait M. BUGIS à Castres sur sa régie municipale des eaux.

Concernant le CCAS, au vu des besoins sociaux, il faut une réflexion sur la politique menée au CCAS. Le CIAS peut être une opportunité de revoir les choses. Mais le constat est que l'on ne privatise pas simplement l'exécution mais aussi la politique sociale qui se fait de façon beaucoup moins forte.

Nous avons du mal à voir les besoins au niveau d'une politique intégrée de la jeunesse sur le territoire même si des actions sont menées à Gaillac. Nous ne disons pas que rien ne se fait, mais nous avons du mal à avoir une vision des budgets complets qui s'adressent à la jeunesse, au secteur social...

La situation du salariat, du petit entrepreneuriat, de tout un pan de la population ne va pas forcément s'arranger, il va falloir réviser le budget, à terme et de façon complètement différente.

Nous voyons le besoin direct des personnes âgées et des plus âgées mais l'intervention privée dans ce domaine aura les effets générationnels sur les enfants. Cela coûte cher. Lorsqu'on fait intervenir le secteur privé, les personnes au plus faible revenu n'ont pas forcément le même service que les autres ou ne peuvent pas y avoir accès.

Si nous prenons ensuite les grands projets que vous présentez, celui de l'abbatiale : il aurait été difficile de ne pas remettre en état l'abbatiale, c'est le patrimoine. Une fois que l'on aura mis des millions d'euros dans la restauration, il faudrait réfléchir comment instaurer, au niveau des services techniques et des agents, des systèmes de maintenance sur l'année. Il vaut mieux prévenir que guérir, que de payer plusieurs millions d'euros tous les 15/20 ans ou 30 ans. »

**Patrice GAUSSERAND** : « vous avez complètement raison, si cela avait été fait avant, nous n'en serions pas là. »

**Thomas DOMENECH** : « il faut une embauche ou des embauches, il faut l'étudier ce projet-là.

Concernant les abords de la gare SNCF, il faut voir exactement ce qui est prévu. C'est vrai qu'il y a une pression parking aux alentours de la gare, au moins sur les grosses journées travaillées, et qu'il faut y réfléchir. Maintenant, nous voulons voir sur pièce ce qu'il va être réalisé.

Les réserves des musées : le patrimoine est un investissement. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur les modalités et les coûts engagés, visiblement, il fallait bien protéger et ne pas le laisser les pieds dans l'eau.

La vidéo-surveillance, c'est négatif pour nous. C'est beaucoup trop cher, surtout que l'on n'a pas envisagé les coûts de maintenance et ni de fonctionnement. A notre sens, la commune n'a ni la nécessité ni les moyens de l'assurer, au vu des priorités (social, jeunesse, investissements et équipement) et de la politique d'austérité.

Le parvis de la Mairie, nous n'en voulons pas.

Sur le reste il est difficile de se prononcer car ce sont des sommes globales qui englobent plusieurs opérations. Il va être difficile d'en débattre ici.

Comme l'a dit M. SORIANO, lorsqu'une mairie produit elle-même ses services, l'argent se répand dans la Ville, se transforme en salaire, en revenus pour les activités... Lorsqu'une Régie fonctionne, la mairie alimente tout le tissu économique et permet de retrouver, à terme, des respirations budgétaires. Voilà ce que nous avons à dire sur l'orientation. »

**Patrice GAUSSERAND** : « merci M. DOMENECH. Juste pour répondre, la difficulté sur le budget cette année, vous l'avez compris, c'est la baisse des dotations de l'Etat. Ces 350.000€ demandent des efforts considérables dans le fonctionnement.

Autant sur les investissements nous allons tenir un programme important que nous jugeons prioritaire et censé. La difficulté est de contenir à la fois les RH et les frais de fonctionnement.

L'Etat nous prend à la gorge d'année en année, un million d'euros sur trois ans depuis 2014, oblige à réduire le train de vie de la Mairie alors qu'il manque du personnel, des moyens, qu'il manque tout simplement des frais de fonctionnement. Deux façons de voir les choses :

- soit on réduit le train de vie de la municipalité,
- soit on augmente les impôts et la fiscalité pour garantir le service à la population.

Tout le monde souligne le fait qu'il manque du personnel. Nous avons un personnel assez tendu et qui va peut-être évoluer l'année prochaine avec les intercommunalités et les transferts de compétences.

Concernant les investissements, c'est de bonne guerre que de dire « nous n'avons pas réfléchi aux investissements, sans ligne de conduite, sans visibilité ». Pourtant cela répond à un travail fait sur toute l'année 2015, sur les besoins et priorités demandés par les Gaillacois.

Sur les équipements de la gare SNCF, de la gare routière et du parking, nous n'y reviendrons pas, je pense que tout le monde est d'accord au regard des subventions acquises sur ces dossiers, vous en conviendrez, ce sont deux dossiers qui nous donnent capacité à porter un véritable équipement. Nous répondons déjà à la demande.

Concernant la solidarité : nous travaillons sur l'ABS, nous sommes en train de mettre en place le fonctionnement et une visibilité dans l'organisation de ce service.

Nous travaillons sur la politique de la ville, avec une rénovation du quartier Lentajou. Ca n'apparaît pas aujourd'hui dans le débat d'orientation budgétaire mais nous le portons aujourd'hui en investissement. Un bureau d'étude vient d'être choisi. C'est l'embellissement de la ville. Vous disiez il faut voir les jeunes, la population... Nous y sommes.

Par ailleurs, s'il y a des urgences, à Catalanis ou ailleurs, nous les examinerons. Aujourd'hui, nous nous occupons de remettre en état des bâtiments, comme Camus où aucuns travaux n'ont été engagés jusqu'ici, les bâtiments tombent en ruine. Il faut aussi enlever l'amiante dans les bâtiments de la mairie, dans les écoles. »

**Chantal CAUSSE** : « Ce ne sont pas les urgences que nous vous reprochons. »

**Patrice GAUSSERAND** : « je termine sur la visibilité, je dis juste que certains investissements répondent aux urgences.

Sur le plan voirie, il y a un plan pluriannuel mis en place et des kilomètres de routes sont améliorés chaque année.

Nous répondons aujourd'hui à la demande des Gaillacois, à la vie quotidienne, à l'équipement, les écoles, le sport, le patrimoine.

Cette visibilité ne vous n'apparaît pas et pourtant il y a une liste énorme de demandes, il y a des choix budgétaires. »

**Chantal CAUSSE** : « ce n'est pas nouveau, cela dure depuis des années. »

**Jean BATAILLOU** : « on vous demande de mettre en débat cette liste et les orientations politiques. »

**Patrice GAUSSERAND** : « nous mettons en débat les choix du groupe majoritaire proposés dans ce DOB. La liste est longue : des bâtiments, des lieux, des gymnases, des stades, des vestiaires, des douches, des éclairages publics. Cela ne remet pas en cause nos plans d'économies d'énergie, nous le disons d'ailleurs dans le DOB : on contient le fonctionnement, on cherche des recettes nouvelles, on cherche des économies d'énergie et on a un plan d'investissement évalué à 4 millions d'euros. Tout est inscrit dans ce DOB. Ne dites pas que nous n'avons pas de visibilité sur nos choix. Ils sont tous listés et mis en débat. »

**Alain HORTUS** : « la municipalité n'a plus de point-à-temps. Un camion coûte 65.000€ et vous faites un parvis à 150.000€, c'est un choix ! »

**Patrice GAUSSERAND** : « le point-à-temps était extrêmement vieux, il est mort de sa belle mort, on l'a utilisé jusqu'au bout. Nous en avons profité seulement 2 ans, vous en avez profité pendant 38 ans.

Aujourd'hui, nous avons des accords avec la Mairie de Lisle-sur-Tarn. Nous travaillons, pour l'avenir, sur le parc de point-à-temps des intercommunalités pour mutualiser nos forces et pour baisser notre train de vie. Nous pourrions acheter un point-à-temps neuf à 350.000€, ou d'occasion à 50/60 K€ et y apporter autant en révision et travaux. Nous avons été sages sur cette décision et tentons de mutualiser ces équipements. Quelques points-à-temps sont répartis sur le territoire, Castelnau de Montmiral, Vère-Grésigne. Lisle-sur-Tarn en a acheté un petit d'occasion. Nous avons la possibilité de sous-traiter également les gros travaux voirie quand cela est nécessaire.

Revenez sur le fonctionnement, sur le train de vie de la Mairie et répondez à ma question : faut-il maintenir la qualité des services de la municipalité en augmentant nos taux d'imposition pour rattraper la perte de la dotation de l'Etat ou faut-il tout simplement réduire le service à la population en baissant les 350.000€ par an ? Cela touche les agents, les services à la population. »

**Chantal CAUSSE** : « nous sommes tout à fait d'accord pour ne pas augmenter la fiscalité. Cela veut dire qu'il faut chercher des solutions ailleurs. Le premier point c'est concernant les emprunts, vous n'en avez pas vraiment parlé. Vous envisagez de réemprunter 1,6 millions d'euros et vous allez en même temps en rembourser 1,6 millions. Vous ne désendettez pas. »

**Pierre TRANIER** : « je vous ai dit que nous avons désendetté sur deux ans. Aujourd'hui, nous avons abaissé le taux, le coût de la dette par habitant est ramené de 1068 € en 2012 à 940 € en 2015. Nous ne continuerons pas à le baisser car nous pénaliserions l'investissement. L'investissement se fait effectivement par du financement et par un emprunt bancaire. Nous sommes dans une bonne moyenne et je ne vois pas pourquoi descendre ne serait pas la bonne gestion. La bonne solution est de le maintenir afin de maintenir l'investissement. »

**Chantal CAUSSE** : « je ne vous demande pas de descendre, je veux simplement la vérification. L'encours va donc rester ainsi sinon augmenter. »

**Pierre TRANIER** : « il ne va augmenter, il va rester à ce niveau-là. Il va même peut-être baisser par habitant parce que nous avons une population grandissante. »

**Chantal CAUSSE** : « par habitant c'est une chose, moi je vous parle de la gestion globale.

La seconde observation sera sur les transports : je voudrais quand même rappeler qu'après tout ce que l'on a entendu, ce sont bien les entreprises qui financent effectivement la Navette et qui vont continuer à la financer. Ce n'est pas la municipalité. Si nous regardons les chiffres, déjà vu dans le compte administratif et ceux qui vont apparaître demain dans un budget annexe, vous aurez un excédent de l'ordre de 80.000€. Dans quel compte sera affecté cet excédent ? »

**Pierre TRANIER** : « vous oubliez une chose : il y a des charges communes supportées par l'ensemble des services et chiffrées pour l'année 2015 aux alentours de 60.000€. Le personnel

administratif, le personnel à la communication, il faut l'intégrer. Nous n'arrivons pas à 80.000€. J'osais espérer arriver à 20.000€ mais il faut considérer le passage de 9 salariés à 11 salariés pour les entreprises, et on va certainement avoir une diminution de la part de la contribution. »

**Chantal CAUSSE** : « pour les entreprises entre 9 et 10, franchement, je ne suis pas sûre que cela éponge beaucoup de cette enveloppe. »

**Pierre TRANIER** : « cela ne va pas éponger mais cela va pénaliser. »

**Chantal CAUSSE** : « nous le verrons sur le budget 2016. Ce sont bien les entreprises qui financent le service de transport. »

**Patrice GAUSSERAND** : « comme d'habitude, je vous rassure. »

**Thomas DOMENECH** : « L'augmentation des impôts, nous l'avons déjà par l'augmentation des bases. Chaque année, nous l'avons sur les impôts locaux. Il y a bien un transfert des dotations d'Etat, la réforme de la taxe professionnelle, et la baisse d'activité due à la crise économique qui fait que ce secteur-là s'amenuise et en impose de plus en plus aux ménages.

Pour nous et pour le mouvement engagé sur des dizaines de communes en France, il faut reproduire un certain nombre de services parmi les plus gros en interne. La sous-traitance et la délégation coûtent cher et les français ont l'exemple de la mutualisation : ils paient les taxes sur les collectes des déchets... si on regarde sur 20/30 ans, nous sommes désolés mais nous n'avons pas vu d'économies dans nos portefeuilles parce que les économies vont aux délégations. S'il n'y a pas de changement de modèle économique (et je suis d'accord pour dire que la municipalité ne peut pas en décider car elle vit dans un contexte) on va se retrouver dans une nasse. On doit reproduire en interne et à encaisser nous même les recettes qui partent pour le moment chez les gros délégataires privés. »

**Patrice GAUSSERAND** : « Mme BOUTONNET, vous ne vous êtes pas trop exprimé sur la fiscalité. C'est quand même l'objet aujourd'hui de débattre sur l'augmentation ou pas des impôts. »

**Marie-Christine BOUTONNET** : « vous savez très bien de toute façon que je suis totalement contre l'augmentation de la fiscalité puisque même si vous n'augmentez pas les taux, les bases augmentent. Elles ont été fixées à 0,9 par la loi de finance de 2016. »

**Patrice GAUSSERAND** : « mais elles ne reviennent pas chez nous. Cela conforte aussi notre vision de faire des efforts. Il fallait quand même attirer votre attention et que tout le monde soit bien d'accord sur ces efforts, dû à la baisse de dotation. Et qu'il n'y avait pas il y a 3 ans. »

**Michèle RIEUX** : « nous y travaillons quand même depuis bientôt deux ans. »

**Patrice GAUSSERAND** : « la baisse aujourd'hui c'est nous qui la subissons. A l'époque il faisait bon vent de vendre des biens, aujourd'hui nos ventes de biens rapportent peu. Nous sommes pris par cette baisse de quasiment un million d'euros sur trois ans. Je tenais à vous dire que ce million d'euros de baisse n'a pas jusqu'à présent augmenté, et nous ne l'avons pas compensé par l'augmentation de fiscalité : depuis deux ans, nous n'augmentons pas les impôts. Ça aussi c'est de la visibilité. C'est garder un cap sur les foyers fiscaux de la commune. C'est aussi rassurer les habitants et la population. Malgré les baisses, malgré les sacrifices que doivent faire les agents, malgré les travaux d'investissements qui sont discutables et arbitrables, nous gardons un cap, nous ne faisons pas supporter la baisse des dotations de l'Etat à la population.

Je voulais quand même que nous soyons bien d'accord sur le résultat final : nous prendrons une décision d'ici trois semaines lors du prochain Conseil, nous verrons s'il y a une proposition d'augmenter les impôts ou pas. Nous avons tous bien compris et le DOB l'a montré, personne ne le souhaite, tout le monde est prêt à faire des efforts. Nous passerons au vote d'ici 3 semaines. Sur le DOB, il y a deux volets : le volet investissement et le volet fonctionnement tout aussi important.

Merci pour la qualité des rapports et des débats. »

### **5° Contrat de prêt crédit mutuel n° 02240 20290302 : avenant**

Par contrat de financement en date du 21 décembre 2011, le Crédit Mutuel a consenti à la Mairie de Gaillac un prêt d'un montant de 1.000.000€ affecté au budget Location Locaux, et amortissable sur 15 ans.

Le capital restant dû à ce jour est de 851.501,06€ et l'annuité de 94.721,13€.

La durée de remboursement de ce prêt apparaît trop courte ce qui conduit à des échéances non couvertes par les recettes annuelles. Il a donc été demandé au Crédit Mutuel un réaménagement de prêt conduisant à un allongement de la durée restant à courir (durée résiduelle actuelle : 12 ans).

Au terme des discussions, le Crédit Mutuel a proposé :

- l'allongement de la durée restant à courir de 3 ans
- la mise en place de paliers et de progressivité de l'échéance tenant compte des autres prêts arrivant à terme, à savoir :
  - 3 échéances de 41 000 €
  - 1 échéance de 72 900 €
  - 11 échéances de 97 097,07 €

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt du Crédit Mutuel n° 02240 20290302, selon les caractéristiques suivantes :

Capital restant dû 851 501,06 €

Prorogation de la durée du prêt 3 ans, soit une durée résiduelle de 15 ans

Mise en place de 3 paliers :

- 3 échéances de 41 000 € (2016, 2017 et 2018)
- 1 échéance de 72 900 € (2019)
- 11 échéances de 97 097,07 € (2020 à 2030)

**Chantal CAUSSE** : « nous nous étions déjà exprimés sur notre désapprobation au sujet de ces renégociations. Vous aviez déjà repris de la même manière avec les mêmes banques et les mêmes modalités un premier prêt en novembre. Nous le désapprouvons à la fois parce que c'était coûteux et cela conduit à repousser à demain les charges d'annuité. Certes pour avoir un peu d'oxygène aujourd'hui mais demain les Gaillacois paieront ces choix tactiques. Nous ne sommes pas d'accord. Dans cette négociation vous retrouvez effectivement des annuités basses jusqu'en 2020 mais de nouveau importantes en 2020. Il sera encore plus compliqué d'arbitrer en 2020. Ce que je dis vaut pour la délibération suivante. »

**Pierre TRANIER** : « ce dossier est fait par paliers parce qu'il y a d'autres contrats qui arrivent à échéance. Je voulais revenir sur ce que vous disiez « laisser du passif aux générations futures » : si nous étions restés tel que nous étions, soit 130.000€ de déficit chaque année, jusqu'en 2026, c'est à dire 1.430.000€ qui venaient se cumuler aux 804.000€ aujourd'hui de déficit, cela veut dire que dès 2027, il fallait rattraper 2.234.000€ de déficit, soit 6 ans. Dans ce cas d'espèce, il y avait une remise en cause de l'équilibre global des comptes consolidés de la Mairie. En procédant ainsi, premièrement, nous arrêtons l'hémorragie dès 2016 et 2017, et effectivement, nous rallongeons les durées d'amortissement. Mais nous arrivons, selon votre méthode après récupération du déficit en 2032, et selon notre méthode en 2031. Je ne pense pas quand même que nous laissons aux générations futures un passif à récupérer, ce qui était votre cas. »

**VOTE : 1 abstention (Rassemblement Bleu Marine pour Gaillac) et 6 contres (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)**

### **6 °Contrat de prêt de refinancement auprès de la banque postale**

Par contrat de financement en date du 6 juillet 2010, la Caisse d'Epargne a consenti à la Mairie de Gaillac un prêt d'un montant de 2 300 000 € affecté au budget Location Locaux, et amortissable sur 15 ans. Ce prêt a été repris en 2014 par le Crédit Foncier.

La durée de remboursement de ce prêt apparaît trop courte ce qui conduit à des échéances non couvertes par les recettes annuelles. Il a donc été demandé au Crédit Foncier un réaménagement de prêt conduisant à un allongement de la durée restant à courir (durée résiduelle actuelle : 10 ans).

Le Crédit Foncier n'ayant pu proposer ce réaménagement, il va être procédé au remboursement anticipé de ce prêt à la date de la prochaine échéance, soit le 9 mars prochain.

Le montant du Capital restant dû est de 1 609 315,66 € et l'indemnité de remboursement anticipée s'élève à 48 279,47 €.

Une demande d'emprunt de refinancement a été faite auprès de la Banque Postale.

Au vu de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la proposition de la Banque Postale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 657 595.13 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : emprunt de refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2016

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

- Montant : 1 657 595.13 €
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/04/2016 avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,06 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et intérêts : périodicité annuelle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : étendue des pouvoirs de signature

Le Maire de Gaillac est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale

**VOTE : 1 abstention (Rassemblement Bleu Marine pour Gaillac) et 6 contres (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)**

**7° Encaissement d'un chèque de la SMABTP assurance pour 910,00€**

Il est demandé à l'assemblée d'accepter l'encaissement d'un chèque d'un montant de 910,00€ de la SMABTP,

**VOTE : unanimité**

**IV) URBANISME**

**1° Cession à Monsieur et Madame LAUGE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune envisage de céder au profit de Monsieur et Madame LAUGE (ou tout autre société existante ou en cours de création avec faculté de substitution au profit de Monsieur et Madame LAUGE), demeurant au n° 82 Rue des Chalets à Gaillac, une maison de ville d'une superficie approximative de 162m<sup>2</sup> au sol (surface cadastrale) et d'une surface habitable d'environ 136m<sup>2</sup> au sol, cadastrée section BS 715 et située au n° 16 Grand Rue du Château de l'Hom.

Monsieur le Maire signale que la présente vente est consentie, après accord entre les parties, moyennant le prix de 95.100€.

Il rappelle que le service des domaines, dans un avis en date du 26 janvier 2016, a estimé le bâtiment devant être cédé à 101.200€.

Il rappelle également que deux avis antérieurs en dates du 2 décembre 2013 et du 26 juin 2012 avaient estimé l'ensemble à la somme de 89.000€ et que, sur cette base, une offre de 90.000€ avait été acceptée par Monsieur et Madame LAUGE en novembre 2015.

Le prix de vente a été fixé en tenant compte du projet de Monsieur et Madame LAUGE qui souhaitent pouvoir établir sur place un centre dédié à la photographie d'art avec, entre autres, organisation d'expositions et tenue de "master class" faisant intervenir des photographes de renommée nationale et internationale.

L'aménagement d'une telle activité sur ce bâtiment ancien et patrimonial va demander des investissements spécifiques et coûteux. L'ouverture d'un site pareil profitera à la ville de Gaillac en termes de communication et d'attraction supplémentaires.

Monsieur et Madame LAUGE se sont engagés à réitérer ces éléments dans un sous-seing privé devant notaire avec date butoir au 1<sup>er</sup> mars 2016 et dépôt de garantie.

La vente devra être effective au 1<sup>er</sup> mai 2016, faute de quoi ces biens seront remis à la vente.

#### 1 ANNEXE

**VOTE : unanimité**

### 2° Régularisations diverses sur l'immeuble n° 29 rue côte du Tarn

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a fait procéder à la mise en copropriété de l'immeuble sis aux n° 29, 29bis et 29ter rue Côte du Tarn (section BS n° 115, 819, 820 et 821) et faisant partie du patrimoine privé de la ville.

Le règlement de copropriété et l'état descriptif de division ont été réalisés par le cabinet AGEX (géomètres-experts) en date du 16 mars 2015 modifié le 26 janvier 2016.

Afin de parfaire les ventes en cours et à venir (vente à M.BORTOLOTTI et vente à M.SORS, respectivement faites via les délibérations en date du 3 novembre 2015 et 9 juillet 2015), il sera procédé au dépôt dudit règlement auprès de Me COMBES, notaire à Gaillac.

En complément de ce dépôt il convient également de régulariser la situation vis-à-vis de l'indivision POINTAIRE propriétaire de la parcelle BS 818 et co-indivisaires avec la Commune de Gaillac des parcelles cadastrées section BS 819 et 820.

A l'issue de tractations et d'un protocole d'accord rédigé avec ces derniers, il a été convenu de procéder à la rétrocession à la Commune de Gaillac des droits de l'indivision POINTAIRE sur les parcelles section BS n° 819 et 820.

Cette vente sera réalisée à l'euro symbolique en respect des accords engagés dans le protocole suscité.

Conformément à la réglementation, la consultation du service des domaines n'est pas obligatoire pour l'acquisition par la Commune d'un bien immobilier d'une valeur inférieure à 75.000 €.

#### 1 ANNEXE

**VOTE : unanimité**

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h50.